



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
21 novembre 2025
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Trentième session

Belém, 10-21 novembre 2025

Point 20 de l'ordre du jour

Clôture de la session

Projet de rapport de la Conférence des Parties sur sa trentième session

Rapporteuse : Ursula Fuentes-Hutfilter (Allemagne)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, la trentième session de la Conférence des Parties (COP) s'est tenue au Centre de conventions et de foires Hangar de l'Amazone, à Belém (Brésil), du 10 au 21 novembre 2025. Le Président de la vingt-neuvième session de la COP, Mukhtar Babayev (Azerbaïdjan), a ouvert la session en convoquant la première séance¹, le 10 novembre², et a fait une déclaration³.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la trentième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À la première séance de la trentième session de la COP, le Président de la vingt-neuvième session a rappelé que, conformément au paragraphe 22 de l'article 1 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la présidence de la COP était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies. Il a informé

¹ Les séances de la COP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

² La trentième session de la COP s'est tenue parallèlement à la vingtième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et à la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA).

Les délibérations de la CMP et de la CMA font l'objet de rapports distincts. Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA qui ont eu lieu pendant leurs sessions respectives figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

³ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_108314 (à 00:00:51).



les Parties que le cycle se poursuivrait avec un président issu des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Sur proposition du Président de la vingt-neuvième session, la COP a élu par acclamation à la présidence de la trentième session André Aranha Corrêa do Lago, lequel a fait une déclaration⁴.

3. Le Secrétaire exécutif de la Convention, Simon Stiell, a également fait une déclaration⁵.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

4. À la reprise de sa première séance, la COP a examiné le document [FCCC/CP/2025/1/Add.1](#), dans lequel figure l'ordre du jour provisoire supplémentaire. Le Président a rappelé les éléments sur lesquels les Parties s'étaient accordées pendant les consultations concernant l'adoption des ordres du jour des sessions des organes directeurs, et qui sont exposés aux paragraphes 5 à 10 ci-dessous.

5. À la même séance, le Président a fait observer que le point 21 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), intitulé « Application de la décision 1/CMA.5 sur les résultats du premier bilan mondial », avait été retiré par ceux qui l'avaient proposé. Il a ensuite proposé que les ordres du jour provisoires et les ordres du jour provisoires supplémentaires⁶ soient adoptés sans que les points proposés par les Parties y soient inclus.

6. Le Président a proposé que l'examen des questions et préoccupations sous-jacentes liées aux points énumérés ci-après, qui ne seraient pas inscrits aux ordres du jour, puisse avoir lieu au titre d'autres points, conformément aux mandats existants, ou dans le cadre de consultations qui seraient menées par la présidence. Il a également proposé que la présidence mène des consultations sur la voie à suivre concernant les points énumérés ci-après, qui ne seraient pas inscrits aux ordres du jour :

a) Les points 18, 12 et 18 des ordres du jour provisoires supplémentaires de la trentième session de la COP, de la vingtième session de la CMP et de la septième session de la CMA, respectivement, intitulés « Application du paragraphe 1 de l'article 9 de l'Accord de Paris » ;

b) Les points 19, 13 et 19 des ordres du jour provisoires supplémentaires de la trentième session de la COP, de la vingtième session de la CMP et de la septième session de la CMA, respectivement, intitulés « Promouvoir la coopération internationale et répondre aux préoccupations liées aux mesures unilatérales de lutte contre les changements climatiques qui ont un effet restrictif sur le commerce » ;

c) Le point 7 b) de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la septième session de la CMA, intitulé « Synthèse des rapports biennaux au titre de la transparence » ;

d) Le point 22 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la septième session de la CMA, intitulé « Suite à donner au rapport de synthèse sur les contributions déterminées au niveau national et réduction du décalage entre ambition et réalisation concernant l'objectif de 1,5 °C ».

⁴ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_108314 (à 00:21:00).

⁵ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP30_108314 (à 00:40:20).

⁶ [FCCC/CP/2025/1/Add.1](#), [FCCC/KP/CMP/2025/1](#) et [FCCC/PA/CMA/2025/1/Add.3](#).

7. Le Président a également proposé que des consultations soient menées par la présidence sur le point 20 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la septième session de la CMA, intitulé « Besoins spécifiques et situation particulière de l'Afrique », au cours de la septième session, et que les résultats des consultations figurent dans le rapport sur la session. En outre, il a proposé qu'une manifestation spéciale sur la question soit organisée au cours de la septième session de la CMA et qu'un sommet soit convoqué en Afrique, en 2027, au titre d'un programme d'action sur les besoins spécifiques et la situation particulière de l'Afrique.

8. Le Président a proposé que des consultations soient menées par la présidence sur le point 21 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la trentième session de la COP, intitulé « Dialogue d'experts annuel sur les montagnes et les changements climatiques », et que les résultats des consultations figurent dans le rapport sur la session.

9. S'agissant du point 20 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la trentième session de la COP, intitulé « Changements climatiques et santé », le Président a proposé que cette question soit examinée au titre des points de l'ordre du jour relatifs à l'adaptation.

10. Le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la trentième session de la COP soit modifié afin qu'il soit tenu compte des éléments susmentionnés, à savoir que les points 8 a) et 13 soient reportés à la trente et unième session de la COP, que les points 15 a) et b) et le point 16 soient laissés en suspens, et que les points 18 à 21 soient supprimés.

11. Sur proposition du Président, la COP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Président de la trentième session de la Conférence des Parties ;
 - b) Adoption du règlement intérieur ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour ;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - g) Dates et lieux des futures sessions ;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées.
5. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
6. Questions relatives à l'adaptation :
 - a) Rapport du Comité de l'adaptation ;
 - b) Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement ;
 - c) Plans nationaux d'adaptation.

7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques⁷.
8. Questions relatives au financement :
 - a) Financement à long terme de l'action climatique (*reporté à la trente et unième session de la COP*) ;
 - b) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - e) Rapport du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices et directives à l'intention du Fonds ;
 - f) Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications ;
 - g) Septième examen du Mécanisme financier.
9. Questions relatives à la mise au point et au transfert de technologies :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
 - b) Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier ;
 - c) Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques.
10. Questions relatives au renforcement des capacités.
11. Questions relatives aux pays les moins avancés.
12. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
13. Examen périodique de l'objectif global à long terme au titre de la Convention et des progrès d'ensemble accomplis en vue de sa réalisation (*reporté à la trente et unième session de la COP*).
14. Questions de genre et changements climatiques.
15. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (*laissé en suspens*) ;
 - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention (*laissé en suspens*).
16. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*laissé en suspens*).
17. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Questions budgétaires, financières et institutionnelles ;
 - b) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.

⁷ L'inscription de ce point à l'ordre du jour et les annotations relatives à celui-ci ne préjugent pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.

18. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
19. Questions diverses.
20. Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

(À compléter)

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

(À compléter)

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

12. À la reprise de la première séance, le Président a fait observer que les organes directeurs et les organes subsidiaires commencerait leurs travaux sur tous les points de l'ordre du jour le 10 novembre.

13. Le Président a également fait observer que les organes subsidiaires achèveraient leurs travaux le 15 novembre et a dit attendre avec intérêt les conclusions issues de leurs sessions respectives.

14. Le Président a informé la COP qu'une fois closes les sessions des organes subsidiaires, il convoquerait une séance plénière et proposerait des modalités de travail pour la seconde semaine de la Conférence.

15. Le Président a également informé la COP que les organes subsidiaires pourraient lui recommander des projets de décision ou de conclusion, pour examen et adoption, au titre des points suivants déjà inscrits à leur ordre du jour :

Point 4	Notification par les Parties visées à l'annexe I de la Convention et examen des informations communiquées
Point 5	Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention
Point 6 a)	Rapport du Comité de l'adaptation
Point 6 b)	Examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de son efficacité et de son fonctionnement
Point 6 c)	Plans nationaux d'adaptation
Point 7	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
Point 9 a)	Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques
Point 9 b)	Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier
Point 9 c)	Examen des fonctions du Centre des technologies climatiques
Point 10	Questions relatives au renforcement des capacités
Point 12	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre
Point 14	Questions de genre et changements climatiques
Point 17 a)	Questions budgétaires, financières et institutionnelles

16. La COP est convenue de procéder conformément à l'organisation des travaux proposée par le Président.

III. Points 2 g) à 19 de l'ordre du jour
(À compléter)

IV. Clôture de la session
(Point 20 de l'ordre du jour)

17. À sa xx séance, le 21 novembre, la COP a examiné le projet de rapport de la session et, sur proposition du Président, a autorisé la Rapporteuse à en achever l'élaboration, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

(À compléter)
